

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 7

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS.

La coupe de chêne d'Apples (canton de Vaud).

La commune d'Apples possédait, en 1925, dans son domaine forestier de 175 ha, au lieu dit « Sur le Bon », un massif de chêne et de hêtre d'environ 7,5 ha contenant 659 chênes âgés de 180 à 250 ans et 950 hêtres âgés de 50 à 90 ans. Les chênes avaient un volume de 2272 m³ au tarif II (plante moyenne : 3,45 m³), les hêtres de 302 m³.

En 1926, fut décidée l'exploitation de ce peuplement de chêne : la plupart des plantes qui avaient crû sur un crêt assez graveleux, présentaient des symptômes de dépérissement; les quelques tiges exploitées antérieurement étaient toutes atteintes de roulure ou de gélivure; en outre, et depuis quelques années, un semis naturel de chêne s'était installé presque partout sous le couvert; son dégagement s'imposait.

Le peuplement de hêtre uniformément mélangé au chêne paraissait suffisant pour conserver au recrû l'abri nécessaire après la coupe; on décida d'exploiter à court terme, en coupe définitive, tous les chênes. L'opération fut faite en trois fois, de 1926 à 1929, ce qui évitait de jeter sur le marché trop de bois à la fois.

La soi-disant « grosse coupe rase d'Apples » ayant été l'objet, dans la région, de quelques critiques et le sujet de quelques malentendus, nous donnons, ci-après, le résultat de cette exploitation. Celle-ci, autorisée par l'Etat, à titre de coupe extraordinaire, sujette à amortissements jusqu'à revision de l'aménagement, était accordée à condition que la commune d'Apples employât le produit net à l'acquisition d'un immeuble.

L'état de vétusté de la plupart des chênes faisait prévoir un certain déchet au débitage : la roulure, la gélivure et la pourriture avaient attaqué beaucoup de ces vieilles tiges, cependant assez renommées pour la finesse du grain. La vente sur pied aurait donc été bien aléatoire. C'est pourquoi les bois furent vendus par voie de soumission après façonnage, pris en forêt ou rendus sur wagon. Le triage des assortiments a été fait avec le plus grand soin, avec le concours permanent du directeur de l'Association forestière vaudoise chargée de la vente, et grâce auquel le maximum de rendement financier a été obtenu. Ce n'était pas chose aisée de débiter des pièces où la qualité du grain et les tares de vieillesse nécessitaient un examen détaillé et approfondi. Les prix de vente indiqués ci-après montrent combien il est avantageux, même pour les bois en apparence dépréciés, d'effectuer un triage soigneux permettant de tirer parti d'un plot, si court soit-il, dont la qualité mérite une sélection judicieuse.

Les 2272 m³ (volume forestier) ont rendu :

en bois de service, billes I^{re}, II^{me} et III^{me} cl. 1442 m³ = 64 %
 en bois de feu (stères et fascines) 805 m³ = 36 %

Le volume réel a donc été à peu près celui indiqué par le tarif II.

Les bois de service ont été vendus aux prix ci-après, bois rendus sur wagon C F F, à Morges :

17,63 m ³ à 190 fr. le m ³	273,75 m ³ à 90 fr. le m ³
62,05 » » 180 » » »	64,61 » » 83 » » »
22,68 » » 146 » » »	75 » » 75 » » »
136,92 » » 120 » » »	83 » » 68 » » »
85 » » 105 » » »	250,89 » de 54 à 45 fr. le m ³
Les 1 ^{er} choix (100 à 190 fr. le m ³ sur wagon) représentent 22,5 %	
» 2 ^{me} » (65 à 90 » » » » » ») » 51,8 %	
» 3 ^{me} » (45 à 55 » » » » » ») » 25,7 %	
des bois d'œuvre.	

Le coût du façonnage a été de 3,75 fr., en moyenne, par m³, le coût du transport de 9,70 fr. par m³.

Le rendement net des bois de service est de 100.087 fr. (69,40 fr. par m³ sur pied). Les bois de feu (503 stères et 30.200 fascines) ont été vendus sur le parterre de la coupe, à raison de 19 fr. par stère et 32 fr. par cent de fascines; leur produit net se monte à 16.581,10 fr. (20,55 fr. par m³ sur pied).

Le rendement total net est donc de 116.668 fr., tous frais déduits.

Le résultat de l'opération peut donc être considéré comme satisfaisant : il est hors de doute qu'en prolongeant l'exploitation sur 15 à 20 ans, la proportion du bois taré aurait fortement augmenté. En outre, le recrû naturel de chêne aurait partiellement souffert d'une plus longue attente sous le couvert, son dégagement simultané et progressif sur toute la surface du massif, pendant une si longue période, étant exclu à cause des dégâts de vidange. Aujourd'hui, la conservation d'un beau rajeunissement paraît assurée, et celui-ci sera l'objet de soins attentifs. Les clairières dépourvues de semis naturel, et qui comprenaient le quart de la superficie, ont été boisées au moyen de résineux divers.

La commune d'Apples a consacré les fonds disponibles à l'achat de la montagne du Pré de l'Haut-dessous, beau pâturage boisé d'accès proche et facile, de 94 ha, où d'importants travaux d'amélioration sont en cours et dont le rapport, en bois et en pâture, ira progressant. Il était opportun de réaliser, en temps utile, un capital peu productif et d'agrandir, à cette occasion, le domaine agricole et forestier de la commune qui possède d'autre part dans ces forêts, et en bonne proportion, de nombreux chênes d'avenir.

La réalisation rapide d'un des trop rares massifs de chêne du canton de Vaud, dans des circonstances spéciales, ne doit du reste pas être un exemple à généraliser, ni pousser à l'anéantissement de nos chênaies, dont le maintien est un facteur intéressant pour l'économie forestière du pays.

E. G.

En marge d'une tournée forestière.

Le premier cours de l'Ecole forestière de Nancy (104^e promotion), sous la conduite de son directeur *M. Guinier*, s'est rendu, le 16 juin, dans la région du Suchet pour y étudier la flore de la zone jurassienne supérieure et y visiter des pâturages soumis aux règles d'un aménagement sylvo-pastoral moderne. A côté des élèves destinés à l'administration forestière française, se trouvaient deux sous-inspecteurs belges, un étudiant bulgare, un roumain et un chinois.

C'est la première fois qu'un groupe d'élèves de l'Ecole nationale de Nancy sortait de France pour y poursuivre l'étude d'un sujet spécial.

Nous avons eu, le lendemain, le privilège de suivre l'éminent directeur de Nancy dans la vallée de la Saône, dans les taillis sous futaie qui poussent sur les bas-fonds, inondés périodiquement, dans la région s'étendant entre Dôle et Dijon. Ce type de forêt n'est pas connu en Suisse. Il renferme comme essences dominantes le chêne pédonculé, le frêne, les ormes champêtres et diffus, l'aune noir et le tremble, puis quelques arbrisseaux, le noisetier, le troène, le cornouiller sanguin, etc.

A l'ombre d'un peuplement aussi serré et susceptible de retenir une humidité considérable, surtout en cette saison si pluvieuse, on est frappé par le caractère particulier du tapis végétal, si différent de celui qui garnit le sol de nos chênaies du plateau suisse. Le faible éclairage du sol permet une association forestière dépendant à la fois de la nature géologique de ces alluvions modernes et de la composition du peuplement d'essences feuillues.

Il est curieux de noter que le tapis herbacé est composé ici de *Glechoma hederacea*, L. (lierre rampant) et de *Galium Aparine*, L., plantes caractéristiques des haies, tandis que le *Geum urbanum*, L., est un parasite des décombres et des immondices qu'on trouve à la périphérie des villes. On constate que les ormes de ces forêts, comme ceux des parcs et des avenues de Hollande, de Belgique et d'Alsace, sont attaqués à leur tour par ce terrible champignon, le *Graphium ulmi*, récemment décrit et contre lequel les phytopathologistes n'ont pu découvrir jusqu'ici de remède.

Avec un maître aussi éclairé et aussi compétent en matière de dendrologie et de botanique forestière que M. le directeur Guinier, la visite d'une forêt et l'étude détaillée de ses éléments divers devient une révélation et un enchantement.

Nous souhaitons que beaucoup de nos collègues bénéficient, une fois ou l'autre, de la bonne fortune que nous avons eue de suivre pendant deux jours l'éminent sylviculteur de Nancy.

A. Barbey.